

communiqué de presse

GENEVE : UN CANTON DE LOCATAIRES

Genève est réputé être un canton de locataires. La dernière publication du service cantonal de statistique (SCS) vient apporter de nombreuses précisions relatives au statut d'occupation des logements et à son évolution. Ainsi, la proportion de locataires - la plus élevée de Suisse - a peu varié au cours des vingt dernières années : 83 % en 1980, contre 85,5 en 1970 et 82,5 % en 1960. 11,1 % des ménages sont propriétaires de leur logement en 1980 dans l'ensemble du canton, 3,2 % en ville de Genève.

Poursuivant la présentation des résultats du recensement fédéral de la population de décembre 1980, le SCS vient de publier le deuxième volet¹⁾ d'une analyse détaillée des conditions d'habitation des ménages du canton, consacré au statut d'occupation, à l'occupation en termes de surface et à l'équipement des logements.

Genève est un canton de locataires (83 % des ménages), les propriétaires ne représentent que 11,1 % des ménages, les coopérateurs 3,6 %; les autres statuts d'occupation (bail à ferme, logement de service ou gratuit) sont très marginaux.

Par rapport aux autres cantons suisses, Genève se trouve à l'extrême : la proportion de propriétaires varie entre 11,1 % (Genève) et 59,5 % (Valais), elle s'établit à 29,9 % pour l'ensemble de la Suisse. Par rapport aux autres villes de Suisse, la ville de Genève aussi est à l'extrême inférieur, la proportion de propriétaires y est de 3,2 %.

La répartition du statut d'occupation s'est peu modifiée entre 1960 et 1980; 11,0 % des ménages étaient propriétaires et 82,5 % étaient locataires en 1960. L'évolution la plus sensible concerne le régime de la propriété par étage (PPE) : en 1960, les appartements en PPE n'étaient pas comptés en tant que tels; en 1970, ils représentaient le 0,7 % des logements; en 1980, leur part est de 2,4 %.

La surface moyenne par pièce varie selon le type de logement : elle est de 32,5 m² en maison individuelle, de 24,4 m² en appartement en propriété et de 19,3 m² en appartement en location. Les maisons individuelles construites dans le cadre d'une coopérative sont plus petites que les autres (18,1 m² par pièce). Parmi les appartements en propriété, ceux qui sont construits dans le cadre de la propriété par étage sont plus grands que les autres (25,3 m²).

La surface moyenne par habitant varie, notamment, selon :

- le statut d'occupation : 48 m² environ chez les propriétaires et 33 m² chez les locataires;
- le type de ménage : 47,7 m² pour les chefs de ménages seuls et 23,5 m² pour les couples avec enfants;
- la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage : 39,4 m² pour les directeurs et 24,4 m² pour les ouvriers semi- ou non qualifiés.

1) Recensement fédéral de la population 1980; conditions d'habitation des ménages; premier volet (mai 1985) : occupation en termes de pièces; deuxième volet (juillet 1985) : occupation en termes de surface, statut d'occupation.

